

La mise en oeuvre des outils de la loi du 2 janvier 2002



Durée de formation : 3 jours
(2 journées groupées + 1 journée à distance) en
institution ou à domicile. Cette formation peut-être adaptée selon
les besoins d'une structure sur le développement de la mise en
oeuvre des outils

**Public : Tout personnel concerné par la mise en oeuvre
des outils de la loi 2002-2**

Tarifs : Nous consulter

OBJECTIFS

- Appréhender les finalités de la loi 2002-2 et ses grands principes
- Travaux pratiques sur l'élaboration des outils de la loi 2002-2 (selon la durée de la formation)

PROGRAMME

1- L'environnement juridique et réglementaire du secteur médico-social

- Une législation au service de la qualité des prestations proposées et de la sécurité des structures
- Une législation qui valorise les droits des usagers du secteur médico-social
- Les droits et obligations des structures sociales et médico-sociales

2 - Les 7 outils de la loi du 2 janvier 2002

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et liberté de la personne accueillie
- Le contrat de séjour
- L'information sur la personne qualifiée
- Le conseil de la vie sociale
- Le règlement de fonctionnement
- Le projet d'établissement ou de service

Cette formation peut-être adaptée selon les besoins de la structure sur le développement et la mise en oeuvre des outils.